

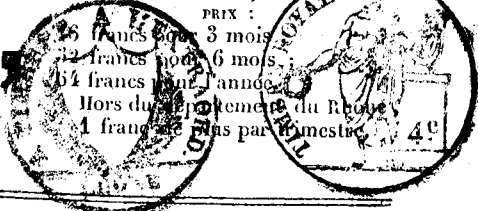
ON S'ABONNE :

Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
 À la Librairie-Corresp. de P. Justin,
 rue Montmartre, n° 48.
 Et chez MM. Lepelletier et Comp^{tes},
 rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 55.

LE PRÉCURSEUR

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles
 24 heures avant les journaux de Paris.



Lyon, 9 octobre.

INDUSTRIE LYONNAISE.

M. Jules Favre qui a prêté son beau talent d'orateur à la défense des chefs d'atelier accusés de coalition, vient de publier sur cette affaire et sur la coalition des ouvriers en général, une brochure (1) à laquelle on nous saura gré d'emprunter quelques fragmens.

Les chefs d'atelier étaient accusés de conspiration industrielle, dans le but d'exploiter les fabricans. Le reproche était neuf, et pour qu'il fût tout-à-fait inconcevable, les véritables intéressés, ceux dont l'existence était menacée par la coalition, se taisaient. Je me trompe, ils avaient eux-mêmes adhéré aux réclamations qu'on leur adressait, et prouvé par-là leur équité et leur convenance. Ensuite de ce traité de paix, les travaux, momentanément suspendus, avaient repris leurs cours, et la prospérité commerciale qu'amène aujourd'hui une réaction de consommation long-temps attendue, compensait avec usure la faible diminution de bénéfice que les fabricans récalcitrans avaient consentie, quand au risque de raviver des haines éteintes, M. le procureur du roi a requis et le tribunal prononcé contre les prétendus délinquans l'application de l'art. 415 du code pénal. Certes, c'est une fatale nécessité que celle imposée à des magistrats honnêtes, qui par austérité de conscience étouffent leur conscience, frappent, d'une loi qu'ils condamnent, des hommes qu'ils approuvent et soutiennent de leur sympathie. Il y a dans ce despotisme de la légalité quelque chose de révoltant, mais d'utile, parce que dans un pays civilisé la loi doit être plus haute que toutes les répugnances, et que le jour où ces répugnances ont pour organe les ministres même de cette loi, la justice est bien près de reprendre l'empire que les textes lui avaient usurpé.

Si donc le ministère public, si les juges ont cru voir dans la conduite des chefs d'atelier une coalition illégale (ce qui peut être contesté), il ne faut point les blâmer de s'être rappelé l'art. 415; article que la réforme de 1832 eut modifié si nos gouvernans n'avaient point, avant tout, peur des classes ouvrières, et ne s'imaginaient qu'elles doivent être muselées pour que l'administration soit possible et la monarchie debout; mais cette peur insensée l'ayant laissé au code pénal, les tribunaux le trouvent mauvais et l'appliquent.

Du reste ces poursuites, quelque imprudentes qu'elles fussent, n'ont point été inutiles. Elles ont appris ce qu'était ce peuple-ouvrier qu'on a tour à tour si fort adulé et calomnié. Puissance indéfinie qu'on nomme souveraine et qu'on affame, à laquelle on prodigue de jalouses caresses et qu'on ne craint point de brider au besoin avec des réprimandes et des bastilles. On a pu voir son énergie et simple bon sens, la fermeté inébranlable qu'il puise dans la conscience de sa force et de son droit, et se convaincre qu'il valait mieux lui dire en face ses vérités toutes dures, que de le payer d'une hypocrite défiance qu'il ne mérite point. D'autre part, ce procès a prouvé aux ouvriers qu'une loyale et pacifique union pouvait seule améliorer leur sort, et qu'ils rencontreraient toujours un appui dans la bienveillance tutélaire des magistrats, lorsqu'ils s'abstiendraient de violence.

Cette double démonstration valait bien la solennité d'une audience.

Quatorze chefs de famille étaient prévenus; treize *mutuellistes* et un *compagnon*. Les faits reprochés à ce dernier étaient si peu importants, que le ministère public s'est désisté: je n'en parlerai donc point. Je m'attacherai seulement à dire sous quels auspices s'est formée la société des *mutuellistes*, et comment elle a été progressivement conduite aux actes que le tribunal a jugés coupables.

Tout le monde connaît l'organisation de la fabrique des

étoffes de soie à Lyon. L'ouvrier ne loue donc point directement ses bras à l'industriel qui fournit les matières premières et vend les objets manufacturés. Il faudrait, pour que cette combinaison fût possible, que l'ouvrier possédât un métier ou en reçût un du fabricant; mais comme l'un n'a que son talent, l'autre que ses capitaux et ses soies, le propriétaire du métier est entre eux un indispensable intermédiaire. Ce propriétaire est le chef d'atelier. C'est lui qui traite avec le négociant pour la confection de l'étoffe que celui-ci a promis de livrer au commissionnaire, ou qu'il veut vendre lui-même; avec l'ouvrier auquel il donne le logement et les ustensils du travail, moyennant une retenue de la moitié du salaire payé par le fabricant. Le chef d'atelier est donc aussi un chef de famille; il a une maison, est chargé d'un loyer et souvent d'une patente. Tandis que l'existence de l'ouvrier peut-être vagabonde, celle du chef d'atelier est fixée par la nature même de ses relations avec le fabricant, par la garantie du domicile, et la responsabilité morale de celui qui commande à ses semblables. Ces conditions d'indépendance et d'opposition d'intérêt ont long-temps été cause d'un isolement presque complet des chefs d'atelier entre eux; car si les hommes sont enclins à s'associer, c'est moins peut-être pour satisfaire un secret penchant du cœur, que pour suppléer à la faiblesse individuelle que la civilisation rend plus saillante, et cette faiblesse augmente à mesure qu'on descend vers la foule qui n'a que ses bras pour lendemain. Aussi est-ce là, aux derniers rangs des travailleurs, qu'on rencontre les plus puissantes associations. Ainsi le compagnonnage enlace toutes les branches de l'industrie, et demeure debout malgré les coups que lui ont porté les idées de liberté infinie que rêvaient les membres de l'assemblée constituante. Le compagnonnage existe parmi les tisseurs de soie de Lyon; mais les chefs d'atelier sont restés en dehors de sa vaste congrégation. Toutefois, sans remonter aux époques où les industries étaient légalement enrégimentées en régulières corporations, on trouve parmi eux des traces d'associations philanthropiques qui existent chez la plupart de nos ouvriers. Il y a quelques années, ces liens prirent une nouvelle force, parce qu'il fallait résister aux calamités pressantes que faisaient fondre sur notre ville les concurrences intérieures et extérieures. Depuis la révolution de juillet surtout le malaise s'accrut, et avec lui le besoin de s'unir. La société des *mutuellistes*, ainsi que son nom l'annonce, était une alliance défensive pour lutter avec moins de désavantage contre la misère et les accidents de la vie. Ses membres s'engageaient à se soutenir réciproquement dans leurs maladies, à se fournir des instrumens de travail; coalition aussi honorable pour ceux qui la formaient, que rassurante pour la paix de la cité. On lui donna une organisation régulière et des chefs, des assemblées périodiques furent déterminées, mais toutes pacifiques et d'intérêt privé, causantes plus que délibératives, entourant sans mystère la table d'un cabaret, et placées sous la présidence fortuite d'un membre qui maintenait le silence et prévenait la confusion. Ces assemblées, toujours peu nombreuses, parce qu'elles étaient fort multipliées, existèrent long-temps sans éveiller les susceptibilités de la police; depuis quelques mois seulement elle a jugé à propos d'y voir les élémens d'une menaçante conjuration. Ainsi réunis, les chefs d'atelier s'éclairèrent mutuellement. Le contact des hommes n'est jamais stérile; l'intelligence et le cœur y gagnent également. On y apprend à distinguer ses intérêts, et en même temps à respecter ceux d'autrui; l'égoïsme s'efface avec l'ignorance, et l'on s'aperçoit bien vite quelles garanties de sécurité et de force on acquiert par quelques légers sacrifices faits en vue du bien général.

Cet utile résultat ne fut point le seul. Les chefs d'atelier ne s'étaient point tout dit en se communiquant leurs procédés d'industrie, en pourvoyant aux secours à distribuer; ils avaient encore à se plaindre; car ils souffraient. Quand un orage ébranle l'état, la consommation se restreint, les pro-

ductions languissent et le fisc devient plus avide. Ses dépenses augmentent, et ses ressources diminuent; il taille donc dans le vif, et va jusqu'à mutiler la vie de l'homme. Les salaires sont plus faibles, les impôts plus forts, que deviendra le travailleur pauvre? Si quelque épidémie n'est pas là pour le délivrer de ce monde, il est poussé au désespoir; mais lorsqu'à ces causes générales de détresse, vous ajoutez d'infinies spéculations sur sa misère, comprendrez-vous qu'il s'irrite et se jette dans la rue en demandant à la société du pain ou des balles? or, cela s'est vu. D'ignobles trafics ont été faits et figurent aux inventaires de quelques négocians qui maintenant aumônent fastueusement les ouvriers qu'ils ont volés. A Dieu ne plaise que je veuille faire des récriminations! Le champ serait vaste, je ne m'y aventurerai point. Ayant pris la plume pour défendre, non pour diffamer, je laisse aux coupables, que je ne nomme point, la honte de leurs richesses hypothéquées sur la rapine et les sueurs du peuple indignement escroqués. Je leur laisse aussi le remords d'avoir attiré sur notre commune patrie une sanglante catastrophe, et sur la corporation entière des fabricans des sentimens d'hostilité que tous sont loin d'avoir mérités. Mais qui ne sentira quelles pensées de colère bouillaient au récit de ces odieuses exactions; comment certaines maisons étaient désignées à la haine des ouvriers! L'injustice a sa popularité comme la vertu; mais cette popularité peut un jour de désordre être un arrêt de mort. Les chefs d'atelier le savaient; ils virent à la fois et la profondeur du mal, et les horribles conséquences que ce mal portait dans son sein; ils voulurent à tout prix le guérir. Après s'être inutilement adressés aux fabricans, ils invoquèrent l'autorité, s'imaginant que les hommes qui gouvernent ont l'intention et le pouvoir de prévenir l'extinction ou la révolte d'une classe entière de la société.

C'était là une erreur: l'autorité locale voulait, elle ne pouvait pas. Elle n'avait jusqu'alors songé, suivant ses instructions, qu'à la récolte des impôts, aux conspirations, à l'espionnage des bureaux; la tête lui tourna quand elle se rencontra en face d'une question industrielle; elle crut qu'un trait de plume et une affiche allaient la trancher, et ce fut avec cette légèreté ignorante et présomptueuse qu'elle rendit insoluble le problème qu'on lui donnait à résoudre. Pour arrêter la dépréciation progressive du salaire, les chefs d'atelier remontaient aux traditions de l'empire, et réclamaient un tarif. Les fabricans, moins trois ou quatre, ne s'y opposaient point; était-ce lâcheté ou perfidie? C'était lâcheté; car le tarif proclamé, les signataires rédigeaient en cachette un mémoire accusateur, que nul d'entre eux n'osait porter au ministère. On sait le reste; on sait qu'une victoire inespérée couronna d'héroïques efforts. A l'histoire le soin d'assigner les véritables causes du drame sanglant qui la prépara, et d'en faire peser la responsabilité sur les chefs malhabiles qui nous gouvernaient, et sur les fabricans qui se jouèrent d'une parole donnée. Bon ou mauvais, le tarif existait, librement consenti, sanctionné par le pouvoir. On ne pouvait le briser violemment. Les ouvriers étaient donc dans leur droit en réclamant l'exécution. C'était leur charte à eux qu'on menaçait d'un coup d'état; mais plus leur droit était évident, plus la leçon fut éclatante. Victorieux, ils furent plus misérables, et comprirent par-là qu'il ne suffisait pas d'être les plus forts, qu'il fallait surtout user de moyens efficaces. Or, la violence, quelquefois nécessaire pour terminer une difficulté politique, est toujours funeste aux travailleurs, dont elle paralyse l'activité. Elle est donc mauvaise dans les questions industrielles, et, l'expérience faite, on ne commet plus la même faute. Aussi le luxe de méfiance qui poussa l'autorité à désarmer la population lyonnaise, afin de désarmer les ouvriers dont on avait grande peur, était-il fort superflu. Les ouvriers savaient que l'argument du fusil ne valait rien, ils y avaient renoncé.

Je doute que les fabricans qui leur sont demeurés hostiles aient retiré le même profit des mêmes événemens, lorsque

COMME QUOI

SE CROYANT SUR SON VOLCAN ORDINAIRE.

Le Constitutionnel est tombé dans une poêle à frire.

Le plus intéressant n'est pas ce qui s'est passé dans le congrès même, et dont nous vous donnerons des nouvelles une autre fois; c'est ce qui s'est passé tout à l'entour, aux trous de serrure, aux fentes de porte, et même aux tuyaux de cheminée. Je vous en ai déjà dit quelques mots. Mais il y a mieux. Le *Charivari* ayant su que l'ordre de Chose avait envoyé au congrès, non pas un ambassadeur, ce qui lui était interdit, mais un simple écouteur, pensa avec raison qu'il était de sa dignité de ne pas moins faire pour l'honneur de la France, que n'avait fait le colosse de Paris lui-même. Le *Charivari* envoya donc sur les lieux une personne de confiance, avec mission de le représenter. Ce représentant partit par le coche d'Auxerre, en même temps que le *Constitutionnel*. Hélas! Voici ce qu'il nous écrivait au sujet de la triste mésaventure arrivée à ce dernier, et dont parlait hier la *Gazette d'Augsbourg*.

Dès qu'il fut arrivé à Munchen-Graetz, le *Constitutionnel* alla se loger chez l'épicière de l'hôtel des *Trois Magots couronnés* où les trois colosses du Nord tenaient leurs conférences, et mangeaient leur auguste choucroute. Le *Constitutionnel* dit à l'épicière: —

« C'est moi. — Qui vous? — Moi, le *Constitutionnel*. — Ah! grand Dieu! comme vous voilà changé! comme vous voilà maigri! Ce que c'est que de nous! — Que voulez-vous, mon brave, on se désabonne plus que jamais, rue Montmartre, n°... »
 « Hélas! — Oui, oui, j'ai appris cela. Enfin c'est égal, soyez le bien venu. Vous m'êtes recommandé par plusieurs de mes confrères de la-bas, et entr'autres par M. Ganuaron. Encore un fameux épicière, celui-là! et un homme bien éclairé! Merci, mon brave. Du reste, je tâcherai de ne vous être à charge que le moins possible. Vous pouvez m'employer à envelopper votre poivre, votre sel, votre moutarde, n'importe quoi. C'est mon habitude, surtout depuis qu'on se désabonne rue Montmartre, n°... hélas! »
 Le *Constitutionnel* s'installa donc chez l'épicière Munchen-Graetz, auquel il raconta son *banc d'huîtres*, son *araignée diletante*, son *veau à 14 pattes*, et plusieurs autres complications de la *crise actuelle*. Il lui fit part aussi de l'important objet de son voyage. L'épicière lui fit faire connaissance avec le marmiteux de l'hôtel; qui lui dit: — « Je vous comprends parfaitement, mais bien fâché: toutes les bonnes places sont prises depuis huit jours, par les colosses de France, d'Angleterre, de Monaco, etc. Je n'ai plus à vous offrir que le tuyau de la cheminée. Il est vrai que de là, on entend ce qui se dit dans la salle du

« congrès, tout comme si on y était. — Soit! répondit le *Constitutionnel*. Je ressemblerai peut-être à un *couvreur sur un toit*, comme la *statue de Napoléon*, vue de loin sur la colonnade; mais enfin, je verrai de là les choses de plus haut, et à meilleur marché, ce qui n'est point une considération à dédaigner, depuis surtout qu'on continue de se désabonner rue Montmartre, n°... hélas! » — Hé! bien donc, continua le marmiteux, vous n'avez qu'à monter sur le toit, c'est la vingt-sixième cheminée à droite. »

Le *Constitutionnel* monta sur le toit; mais par malheur il se trompa de cheminée, et colla son oreille à la vingt-sixième à gauche, d'où sortait une épaisse fumée. — « L'horizon se couvre de nuages », fit-il alors; le ciel s'obscurcit de plus en plus. « Nous sommes sur un volcan. »

Mais en ce moment, il ouït dans la salle d'en bas, d'atroces propos qui lui firent dresser le toupet sur la tête.

« Il est trop gros, il est trop gras », faisait une petite voix que le *Constitutionnel* crut être celle du *Colosse du Nord*. « Il n'y a pas moyen d'en rien tirer de passable. »

« Ah! mon Dieu! pensa le *Constitutionnel*, serait-ce de lui que les maganimes colosses parleraient ainsi! Etouffons. »

J'entends chaque jour ceux qu'ils avouent pour leurs organes parler de revanche, rappeler complaisamment tous les moyens de répression matérielle qu'ils ont dans la main. Les insensés ! comme si la force n'était pas toujours du côté du nombre ! et ils y font appel, eux qui sont quatre contre vingt !

On rapporte que M. Prunelle, assez embarrassé dernièrement pour s'expliquer au sujet de l'abandon qu'il a fait de son traitement fixe, s'écria dans un moment d'humeur : « Eh ! ce n'est pas moi qui ai renoncé à ce traitement, c'est Thiers lui-même, c'est le ministre qui, pour éviter la réélection, a écrit au préfet de l'Allier que je renonçais pour tout le temps de la législature au traitement fixe de mille francs, sous la condition bien entendue que cette renonciation en faveur de l'hospice de Vichy ne s'étendrait pas au-delà ! » La lettre doit exister dans les cartons de la préfecture. »

Cette opiniâtreté de la part de M. Prunelle à se maintenir frauduleusement à la chambre, nous amène chaque jour de bien honteuses révélations. — Entre le ministre qui commet la fraude, et celui qui en profite, on serait embarrassé pour dire qui a le plus manqué aux simples devoirs de l'honneur et de la probité. — Messieurs les électeurs de la Tour-du-Pin ne termineront-ils donc pas bientôt cette honteuse affaire.

(Extrait du Patriote du Puy-de-Dôme.)

Après que les souverains réunis à Graetz ont concerté des mesures contre les libertés de l'Allemagne, tandis que l'on s'occupe de réunir à Vienne un congrès de ministres pour l'asservissement des peuples de la confédération germanique, les journaux salariés par les cabinets d'Autriche et de Prusse attaquent le peu d'indépendance dont jouissent encore quelques chambres des états allemands. Presse, tribune, constitution, universités, tout doit passer sous un niveau commun de servitude. La Gazette de Manheim, feuille absolutiste, s'est surtout chargée de cette mission, et voici comment elle la remplit dans son dernier numéro :

Lorsqu'il est question de propagande, on n'a généralement en vue que la propagande française ; alors l'on impute à cette propagande tout le mal que le parti révolutionnaire fait aux nations. On nomme M. de Lafayette et MM. Mauguin et Odilon-Barrot, qui sont plus modernes, et l'on s'imaginerait que tout est fini. On attache un grand prix aux liaisons des propagandistes français avec les ultra libéraux de l'Allemagne, et l'on oublie que nous avons au sein de l'Allemagne une propagande qui n'a pas besoin d'un maître étranger et qui devient chaque jour plus dangereuse pour le repos et la paix de l'Allemagne.

Cette propagande a son siège principal dans un parti au sein des secondes chambres des états ; elle se sert de la tribune politique pour répandre ses pernicieuses théories et les appliquer partout où il est possible. Elle cherche à se fortifier par l'adjonction de fonctionnaires publics distingués, en attaquant les chefs de départements et en les humiliant de toutes les manières, et sans négliger de flatter les fonctionnaires inférieurs et de leur ouvrir une nouvelle carrière d'avancement. Elle tend à détruire tous les privilèges excepté ceux de sa caste, et entretient des relations suivies avec les états de divers pays.

La propagande s'empare aussi des journaux et se montre l'ennemie la plus acharnée de la censure. Si elle avait la liberté de la presse, elle serait sûre d'avance du succès. En attendant, elle soutient les associations populaires, les assemblées du peuple, les fêtes nationales, les clubs, justifie toute illégalité commise envers l'autorité supérieure, et flatte la jeunesse. La propagande compte notamment sur les universités où se forment les hommes qui se destinent aux fonctions publiques.

Elle prend ses arrangements pour que les étudiants soient élevés dans ses principes, et elle espère que dans quelques années on ne pourra plus occuper un poste important sans les favoriser. Elle prépare donc tout ce qui est nécessaire pour l'œuvre de destruction future qu'elle médite, exploite tous les mécontentements locaux, et ne doute pas qu'elle ne parvienne à recueillir bientôt le fruit de sa persévérance et de son artifice. Malheureusement nous n'osons pas dire qu'elle se berce d'un fol espoir, car dans l'Allemagne entière on ne lui a pas encore opposé l'énergie et la sévérité que méritent ses projets. Nous désirons vivement qu'aucun gouvernement de l'Allemagne n'ait à se repentir de s'être livré à une pareille propagande sous le masque et la forme du gouvernement représentatif.

Au Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Hier sept de ce mois à six heures et demie du soir, nous étions chez Madame veuve Carty, au café Français, près le pont Lafayette, lorsque deux militaires accompagnés d'un homme vêtu en bourgeois, vinrent et demandèrent de l'eau-de-vie. Sur le flacon qu'on leur servit, ils prirent trois petits verres, et lorsqu'il fallut payer ils ne voulurent donner que cinq centimes. La maîtresse du café leur observa poliment qu'ils devaient quarante-cinq centimes ou neuf sous. Ils l'invectivèrent et la traitèrent alors de tous les noms ; nous engageons les militaires à se retirer, et la dame du café à se contenter de ce qu'on lui donnait, afin de faire cesser le

— « Je crois cependant » répliqua une grosse voix que le Constitutionnel crut être celle du colosse d'Autriche ; « je crois qu'en le mortifiant un peu, on en obtiendrait tout ce qu'on voudrait. » — « Hé ! mon Dieu ! pensa le Constitutionnel, que veulent-ils donc de mieux ! ne l'ont-ils pas déjà assez mortifié, comme cela ! Mais écoutons. »

— « Quant à moi, » reprit une troisième voix, qu'en profond physiologiste, le Constitutionnel jugea ne pouvoir être que celle du colosse de Prusse, à cause de sa nature intermédiaire ; « je pense qu'il n'a pas encore été assez battu, et qu'en le corrigeant un peu, on lui ôterait ce qu'il peut encore avoir de trop fort. » — « De trop fort !... pensa le Constitutionnel ; mais mon Dieu ! comment le veulent-ils donc, s'ils jugent qu'il est encore trop fort ! Au surplus, écoutons. »

— « Hé bien ! nous essaierons, » reprit la première grosse voix. « Il est certain que quelques bons coups de feu vous changent diablement une bête ! »

— « Plus de doute, pensa le Constitutionnel ! c'est de lui que les magnanimes monstres parlent ! Mais écoutons. »

— « Quant à présent, » continua la seconde voix, « le plus pressé est de savoir ce que nous ferons de toutes ces poires. »

— « Ah ! facétieux colosses ! pensa le Constitutionnel, je vous

tapage. Les soldats sortirent, mais comme ils continuaient à crier et à injurier devant la porte, l'un de nous s'adressant à un des militaires, sergent au 21^e, le prévint qu'ils devaient se retirer pour éviter qu'on les conduisit au corps-de-garde. Pour toute réponse, le sergent commença un combat à coups de poings, auquel ses camarades prirent part ; pendant la lutte le sergent qui avait été renversé, revint le sabre-poignard levé, et allait faire un mauvais parti de notre camarade, qui heureusement eut le temps de s'échapper malgré les poursuites de son ennemi. Nous nous jetâmes alors tous à la fois sur le sergent furieux, nous le désarmâmes et le conduisîmes au corps-de-garde du pont Lafayette.

A notre grande surprise, le sergent du poste refusa d'abord d'entendre la déposition de plus de vingt témoins qui nous accompagnaient, mais feignant d'abord de céder aux injonctions qui lui étaient faites, il nous fit approcher de sa table pour les recevoir ; alors l'unique chandelle qui éclairait le corps de garde fut renversée et éteinte par les militaires.

Le sergent fut amené par nous au café, où nous lui donnâmes nos noms et nos adresses, puis il se retira, et quelques minutes après il vint nous prévenir qu'on avait laissé échapper le coupable.

Nous ne ferons aucune réflexion, M. le rédacteur, nous nous bornerons à vous dire que le sergent du poste se nomme Haigne ; il appartient à la 2^e compagnie des grenadiers du premier bataillon du 27^e de ligne, caserné aux Brotteaux. C'est au commandant de la place qu'il appartient de savoir ce qu'il doit faire dans cette circonstance.

Nous avons l'honneur, etc.

SOLLIER, SORNIN, ROBIN.

Tous les trois fabricans de billards.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 octobre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 7 octobre.

Le Moniteur de ce matin contient dans sa partie officielle le rapport suivant :

Sire,
La loi du 12 avril dernier a partagé le contingent de la classe de 1832 en deux portions dont la première, forte de 10,000, est seulement aujourd'hui à la disposition de Votre Majesté.

L'article 29 de la loi du 21 mars 1832 veut que la seconde portion de ce contingent ne puisse être mise en activité qu'en vertu d'une ordonnance royale.

La libération anticipée de la classe de 1825 et la délivrance des congés illimités ayant opéré dans les rangs de l'armée active un vide qui permet d'y admettre la totalité ou une partie du contingent de la classe de 1832, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'approuver le projet d'ordonnance ci-joint, qui autorise la mise en activité de 35,000 hommes sur cette classe.

Suit l'ordonnance.

« Art. 1^{er}. Sur les soixante-dix mille hommes formant la seconde portion du contingent de la classe de 1832, trente-cinq mille hommes seront mis en activité. »

« Art. 2. Notre président du conseil ministre secrétaire d'état est chargé de l'exécution de la présente ordonnance. »

— On ne saurait trop souvent conseiller aux habitants des campagnes la plus grande prudence dans l'usage des champignons. Voici un nouvel exemple des funestes effets qu'ils peuvent produire lorsqu'ils sont de l'espèce vénéneuse.

On nous écrit de Selles-sur-Cher :

Une famille entière du petit hameau de Bezennes, près Selles-sur-Cher, vient d'être victime des funestes effets des champignons. Le père, la mère et une sœur ont été empoisonnés. Après des souffrances horribles à décrire, les deux femmes ont expiré. L'une était âgée de 19 ans et l'autre de 25 ; celle-ci était enceinte de 7 mois. La violence de ses douleurs a déterminé son accouchement, et elle est morte en même temps que son enfant qui n'a donné qu'un léger signe de vie. Elle laisse un autre enfant âgé de 3 ans à son mari qui, par le plus heureux hasard, s'est avisé, pour alléger ses souffrances, d'avaler une tasse de vinaigre ; il en est résulté d'abondans vomissemens qui l'ont sauvé.

— On lit dans un journal anglais :

Emprisonnement de l'Éditeur de la Tribune.

« La presse de tous les pays doit se liguier dans un but commun, et, ainsi que l'observait spirituellement un des membres les plus distingués de notre parlement, il vaut mieux que la liberté de la presse dépasse les bornes que de rester en-deçà ; sans la presse il n'y a pas de liberté possible, car sans elle comment signaler les abus que le pouvoir n'est que trop enclin à commettre. La sentence infâme portée contre le journal français la Tribune a éveillé la sympathie de tous les amis de la liberté, non seulement en France, mais encore en Angleterre, où tous les nobles sentimens ont de l'écho. Tout le monde se sent porté à secourir l'opprimé, et il est probable que l'amende encourue par ce journal sera non-

prends sur le fait. On m'avait bien toujours dit que vous ne vous refusiez pas le petit mot pour rire à ses dépens ! Ah ! c'est bien mauvais, ce que vous dites-là ! Mais écoutons. »

— « En marmelade ! en marmelade ! » répondirent les deux autres, « c'est un triste plat, car elles me paraissent diablement mures ; mais il n'y a pas moyen d'en tirer parti autrement. Al-lons, houp ! hurra ! hurra ! il n'y a plus à balancer ! Chaud ! chaud ! pressons le coup de feu ! Que chacun aille à son poste ! Et que le service se fasse promptement ! Enlevez ! enlevez ! En avant ! marche ! »

— « Ah ! mon Dieu ! fit encore le Constitutionnel, » Mais ici une fumée plus épaisse lui caupa la parole. Soit émotion, soit asphyxie, il perdit son équilibre européen, et comme il était poussé en ce moment sur le vaste orifice de la cheminée, la fatalité voulut qu'il y dégringolât ! Où tomba-t-il ?

Hélas ! vous le dirai-je ? Le Constitutionnel tomba dans une poêle à frire, au milieu de douze douzaines de goujons, car la pièce à la cheminée de laquelle il avait apposé son oreille, la prenant pour celle du congrès, n'était rien moins que la cuisine de l'hôtel. Le cuisinier, qui tenait la queue de la poêle, ne s'aperçut de rien ; et saupoudra de farine, puis le fit sauter malgré ses cris qui se perdirent dans le bruit de la friture ; puis le servit sur

seulement couverte, mais encore dépassée par les souscriptions des amis de la liberté. Un patriote a dit : N'oublions pas que toutes les infortunes se réunissent pour accabler M. Lyonne. Condamné à cinq ans de prison, il videra sans doute la coupe amère jusqu'à la lie ; car il n'est pas probable que le gouvernement de roués qui opprime la France lui montre jamais la plus légère compassion. N'oublions pas que ce généreux défenseur de la liberté gémit dans un cachot ; que naguère privé d'un père, il se voit lui-même arraché à sa famille plongée sans lui dans le dénuement.

« Veuillez, M. le rédacteur, ouvrir vos colonnes à une souscription que je m'empresse de fonder, et pour laquelle seront requis avec une égale reconnaissance le denier de la veuve et l'or du riche. Nous vous aurons la plus grande obligation, si vous voulez bien recevoir dans vos bureaux les offrandes qui pourront être faites. »

« Signé VERDURE, premier commis de la maison Isidore Verdure et C^{ie}, BURLINGTON, GARDEN. »

Le Sun, à qui cette lettre est adressée, annonce qu'il fera avec grand plaisir tout ce qui dépendra de lui pour coopérer à cette bonne action.

— Avant-hier, un soldat du 35^e était en faction à la porte de la caserne, lorsqu'il fut tout-à-coup saisi d'une attaque de choléra. On n'eut que le temps de le relever et de le transporter au corps-de-garde. Il était mort un instant après.

— Le préfet de police vient de mettre tous ses limiers au champ pour tâcher de découvrir l'auteur de la nouvelle biographie de police ; une gratification a été promise à celui qui trouverait où ont été imprimés les premières feuilles qui ont paru ces jours derniers. Un ex-officier de paix sous M. Delavau est véhément soupçonné d'être le révélateur de ces turpitudes qu'il a vues de près.

— Mad. Wasse, fille de Lucien Bonaparte, a été reçue plusieurs fois par le prince de Talleyrand depuis son arrivée à Paris. Les politesses du diplomate pour la belle lady ont fait croire à quelques négociations pour la famille de Napoléon. Le président-titulaire du conseil a aussi reçu ses visites. Il s'est montré très-favorable aux réclamations des ex-princes revendiquant les droits de citoyens français.

— La cour de Rome a, dit-on, adressé une nouvelle demande au ministère français pour l'évacuation d'Ancone. Cette note, dictée par la chancellerie de M. de Metternich, se ressent beaucoup des succès de l'Autriche aux conférences de Munchen-Graetz, et cette puissance aspirerait à renouveler auprès du gouvernement papal le protectorat de Nicolas pour celui de Mahmoud.

— On assure qu'il est parti ce matin un courrier extraordinaire pour Turin, porteur des protestations du cabinet contre la convention relative aux camps d'hiver que l'Autriche a l'intention de maintenir en Piémont, entre Verceil et Navarre.

On prétend que les négociations relatives aux réfugiés piémontais ont été suspendues, et le territoire de la France sera de nouveau ouvert aux proscriptions de Charles-Albert s'il persiste à seconder les projets d'asservissement de l'Autriche sur l'Italie. Le comte Albertizzi, qui avait été dénoncé à la police comme agent de la jeune Italie et de la propagande révolutionnaire, a été appelé à Paris par le télégraphe.

— Le Palais-Royal a été meublé et mis à neuf pour recevoir la cour de Bruxelles et les officiers de service doivent prendre la livrée de la royauté belge. Mais cette brillante réception ne fait point oublier la dot depuis si long-temps promise et réclamée. C'est l'affaire des chambres, a dit M. Thiers, et je me charge de la mener à bien.

Le château de Rambouillet qu'on arracherait à la lézinerie des chambres, et quelques millions d'arpens de forêts improductives, comme tout le monde le sait, représenteront à Léopold la dot dont son beau-père lui paiera l'intérêt, se réservant l'administration de ces nouveaux domaines qui doivent toujours être régis suivant les lois françaises.

Nouvelles.

Voici, par ordre d'ancienneté, l'âge de tous les souverains de l'Europe :

Charles-Jean, roi de Suède, 69 ans. Guillaume IV, roi d'Angleterre, 69 ans. Grégoire XVI, pape, 68 ans. François 1^{er}, empereur d'Autriche, 66 ans. Frédéric VI, roi de Danemark, 66 ans. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, 63 ans. Guillaume, roi de Hollande, 61 ans.

Louis-Philippe, roi des Français, 60 ans. Guillaume, roi de Wurtemberg, 52 ans. Mahmoud II, empereur de Turquie, 48 ans. Louis, roi de Bavière, 47 ans. Léopold, roi de Belgique, 42 ans. Nicolas, empereur de Russie, 37 ans. Charles-Albert, roi de Sardaigne, 35 ans. Ferdinand II, roi de Sicile, 32 ans. Marie-Isabelle-Louise, reine d'Espagne, 3 ans.

— Hier matin, à la chancellerie, il y a eu réunion entre MM. d'Argout, Barthe et Guizot. Il paraîtrait que la position de M. de Broglie, vis-à-vis du prince Talleyrand, est telle qu'un statu quo ministériel devient désormais chose impossible.

— On assure, dit la Gazette de Normandie, qu'hier, à la suite du conseil, le prince de Talleyrand aurait déterminé Louis-Philippe à donner un commandement supérieur au maréchal Clausel. Selon les on dit, le télégraphe aurait si-

un grand plat, puis l'envoya à moitié cuit sur la table autour de laquelle étaient assis les augustes colosses du nord.

Ce fut à l'assiette du colosse d'Autriche qu'il échut, et comme le colosse allait lui passer sa fourchette à travers le corps, le Constitutionnel poussa un énorme cri de détresse.

Et alors, ce fut une grande stupeur parmi les colosses. — Qui es-tu, lui demandèrent-ils ? — « Hélas ! répondit le Constitutionnel dont la tête à moitié frite était complètement bouleversée ; on continue de se désabonner rue Montmartre, n. 421, par l'allée en face du marchand de briques. » — Quel galimatias ! thias nous fait-il là ? » repliquèrent les colosses. « Allons, voyons, que veux-tu ? — Hélas ! magnanimes souverains, on continue de se désabonner rue Montmartre, n. 421. » — « Tu nous as l'air d'un agent chargé de pénétrer nos secrets. Réponds catégoriquement, ou morbleu ! prends garde d'être fusillé ! Que faisais-tu ici ? — Hélas ! magnanimes colosses, on continue de se désabonner rue Montmartre. »

Les magnanimes colosses virent bien à ces mots qu'ils avaient affaire à un personnage tombé en enfance. Ils se mirent à rire, et le renvoyèrent aussi sain et sauf qu'il est possible de l'être, quand on est à moitié frit. Et voilà comme l'état d'enfance du Constitutionnel lui a toujours servi à quelque chose. (Charivari.)

malé ce vœu, et un bâtiment à vapeur serait parti pour ramener le maréchal.

Plusieurs journaux annoncent aujourd'hui qu'un corps d'armée de cinquante mille hommes va être formé sur la frontière des Pyrénées, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne. (Débats.)

On parle, dit un journal, du général Subervie commandant être appelé au commandement de la division de Bordeaux.

Des pamphlets ont été répandus dans la nuit du 1^{er} au 2^{dans la ville de Fontainebleau.}

A Mantes, quelques jeunes gens avaient annoncé le projet d'abattre, dans la nuit du 28 au 29 septembre, les drapeaux tricolores de la sous-préfecture et de la gendarmerie. Quelques patrouilles ont été faites pendant la nuit, et la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant. (Messager.)

Nous lisons dans la Gazette des Hôpitaux :

« Jamais le bruit d'une nouvelle fourmée de professeurs à l'Ecole de Médecine n'avait été plus répandue que depuis quelque temps. Personne ne doute de la mauvaise volonté duquel que ce ne sera surpris de cette violation nouvelle de la loi des concours. Quatre nominations, dit-on de toutes parts, sont faites, et douze autres sur le point d'être arretées. »

Dans la séance de jeudi dernier, l'académie française a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Lemercier a été nommé directeur, et M. Tissot chancelier.

Le hasard nous a fait connaître le montant de la subvention mentionnée du Journal des Débats; elle est de 13,000 fr. par mois; 156,000 fr. par an! (Gazette des Ecoles.)

M. Degouve de Nuncques, député du Pas-de-Calais, et conseiller à la cour royale de Paris, est mort hier en son domicile, rue Jacob, n. 14.

On mande de Prague 24 septembre, que plusieurs Français sont arrivés dans cette ville, et qu'ils ont peine à y trouver des logements.

M. de la Ferronnière était revenu l'avant-veille de Rome, et son retour avait fait croire que la mésintelligence entre l'ex-famille royale et la comtesse Lucchesi avait cessé. MM. de Latour-Maubourg, Frayssinous et d'Hautpoul étaient attendus d'un moment à l'autre.

On rapportait que M. de Metternich, à son passage à Buthirag, avait dîné avec Charles X.

Louis-Philippe, en août 1831, disait en voyant le combat de l'Hôtel-de-Ville au Diorama : « Quels hommes! Rome leur eût élevé des autels! » Il paraît qu'aujourd'hui Louis-Philippe prend le mont St-Michel pour le Panthéon. (Corsaire.)

La pauvre reine d'Espagne va ne savoir auquel entendre. Tous les rois de l'Europe lui parlent à la fois dans le creux de l'oreille. — Faites ceci; — faites cela; — ne faites pas ceci, ni cela. Chacun a son idée libératrice. — Avez-vous une Sibérie? — Avez-vous une façon de Spielberg? — Avez-vous, comme qui dirait un mont St-Michel? — Tenez ferme, — trompez, — formez un juste-milieu. — Vous êtes veuve; voulez-vous mon frère? — Voulez-vous mon neveu? — Voulez-vous mon beau d'Orléans, mon délicat Nemours? — Optez. — Décidez. — Dites oui, bien vite. Et les courriers diplomatiques, vont, viennent, crèvent leurs chevaux et se cassent le cou. (Idem.)

Nous avions annoncé hier le départ de M. Mignet pour l'Espagne, et nous avions fait connaître le but de sa mission auprès de la régence de Madrid. Nous apprenons aujourd'hui que M. Mignet a des moyens de conciliation tout-à-fait indépendants de son projet de mariage entre l'infante et le fils aîné de don Carlos. (Renovateur.)

Le juste-milieu qui réduit toutes les questions politiques à ses basses proportions, a, nous assure-t-on, conté à M. Mignet un crédit de plusieurs millions. Le cabinet du Palais-Royal avait acheté la pacification de l'Orient 20 millions; nous ne savons pas précisément le prix qu'il veut mettre à celle de l'Espagne, mais nous espérons que la nation espagnole repoussera l'or étranger, comme il a repoussé la guerre, et que le juste-milieu ne recueillera encore cette fois que la honte qui s'attache à tous ses actes de la politique extérieure. (Renovateur.)

Le 30 septembre dernier, M^{me} de Saint-Cyr, demeurant commune d'Exmès, illumina sa maison. Cette manifestation carliste excita l'indignation dans la population du bourg, qui se rassembla devant la maison illuminée et lança des pierres dans les fenêtres, dont les vitres furent toutes brisées. M. de Saint-Cyr fils, en officier d'état-major, sortit alors impétueusement de la maison, et menaça de sabrer ceux qui ne se retireraient pas à l'instant, ajoutant que ces illuminations avaient pour objet la célébration de la majorité de Henri V, et proférant, avec l'accent de la rage, de grossières injures contre S. M. Louis-Philippe. La foule répondit à ces vociférations par les cris : *A bas les chouans!* et M. de Saint-Cyr, qu'elle désarma, eût été tué, si la garde nationale, accourue pour rétablir le calme, n'avait porté secours à cet audacieux insensé. MM. le procureur du roi et le juge d'instruction du tribunal d'Argentan se sont rendus sur les lieux, accompagnés d'une escorte de gendarmerie. Ils procédaient en ce moment à l'instruction de cette affaire.

L'Indépendant des Deux-Sèvres, publie une lettre de la Vendée, qui porte :

Les chouans ont dignement célébré l'époque de la majorité de Henri V. Ils ont arboré dans plusieurs communes des drapeaux blancs, portant les inscriptions : *Mort aux libéraux! Vive Henri V! Vive Bourmont! A bas la révolution!*

Les courses des chefs influents et des prêtres continuent. Nul doute que tout cela ne coïncide avec les menées carlistes dans le Midi.

Un dîner légitimiste a eu lieu le 30 septembre à Mauves (Loire-Inférieure). Vers onze heures du soir, quelques individus, échauffés par le vin, se mirent à hurler : *Vive Henri V!* Aussitôt de braves citoyens, arrivés à Mauves pour surveiller les carlistes, envahirent la salle du repas et en chassèrent les convives.

Tout rentra dans l'ordre, sans que cet événement ait causé le moindre émoi dans la population.

La Sentinelle Picarde raconte qu'une plantation de croix a encore eu lieu dans le département de la Somme; cette fois c'est à Bussy-lès-Daours qu'elle a été faite. La Gazette de Picardie assure que M. le maire de cette commune marchait en tête du cortège.

A ce fait, dit la Sentinelle, nous ajouterons que les anciens jésuites de St-Acheul ne désespèrent pas de leur avenir, et

l'on nous assure qu'ils espèrent bientôt rentrer dans leur petit séminaire pour y professer leurs doctrines.

Les élections municipales de Mortagne viennent d'avoir lieu pour remplacer les sept membres du conseil qui avaient donné leur démission à la suite du remplacement de Saint-Louis dans l'église de cette ville. M. le préfet assurait que cette détermination avait été généralement agréable aux habitants de Mortagne; mais, ce qui pourrait prouver que cette assertion n'est pas fondée, c'est que malgré les efforts des carlistes et du curé, les sept membres démissionnaires viennent d'être élus à une très-grande majorité. (Breton de Nantes.)

Les individus de Beaupreau qui ont frappé le capitaine de grenadiers qui sortait de chez le colonel du 54^e et se rendait chez lui, sont tous arrêtés, d'après les révélations de celui qui avait été pris le premier par le poste le plus voisin; un caporal qui s'était emparé de lui a eu le doigt presque coupé par ce misérable, quand il voulut l'arrêter. (Idem.)

On raconte que trois jeunes gens du département de Maine-et-Loire, étant ensemble à la chasse, se séparèrent pour se rejoindre ensuite comme cela arrive souvent. L'un d'eux étant ainsi seul, est assailli par un paysan armé qui lui demande son fusil; le jeune homme refuse, et à l'instant où son agresseur s'avance pour le désarmer, il l'ajuste, tire et l'étend sur la place.

Au moment où il fait retraite derrière un arbre pour recharger son arme, il essuie un coup de feu qui ne l'atteint pas, repart bientôt et est presque immédiatement assailli de nouveau par un autre paysan armé qui subit le sort du premier. Quelques camarades des deux victimes prennent la fuite. Les deux autres jeunes gens rejoignent leur ami, et tous trois s'empressent de rentrer au logis. (L'Ami de la Charte, de Nantes.)

Le 29 septembre, les prisonniers de la maison d'arrêt de Clamecy ont tenté de s'évader au moyen d'une corde qu'ils s'étaient procurée. Quelques pierres, qui se sont détachées du mur et qui sont tombées en dehors de la cour, ont donné l'éveil à quelques personnes qui s'empressèrent d'en informer le concierge.

Parmi ces prisonniers, 3 ou 4 sont prévenus d'homicide. Ils ont été immédiatement enchaînés et mis au cachot. Cette tentative a eu lieu en plein jour.

Il y a environ quinze jours, à l'époque où tout le juste-milieu était en émoi pour se mettre sur les traces de l'aventurière nièce d'oréole de notre choix, une voiture venue d'Hyères vint quitter à l'hôtel de la Croix-de-Malte M. D..., d'Hyères, accompagné de son épouse et d'une servante qui a malheureusement les yeux louches, et conformes à ceux de l'héroïne des légitimistes.

Un agent de police qui se trouvait là présent au moment où cette servante descendait de voiture, crut reconnaître à ce quasi-signelement madame Lucchesi-Palli. Content de cette rencontre, il fut en donner connaissance à un fonctionnaire de cette ville, bien connu et nommé chevalier de la légion d'honneur... en 1833; qui voyant la le moyen d'attraper une croix d'officier de la même légion, se rendit à l'hôtel de la Croix-de-Malte; mais il était déjà tard et l'hôtel était fermé, et par une prudence inusitée chez lui, M. C. se contenta de faire cerner les avenues de l'hôtel par quelques agents de la force publique.

Le lendemain matin M. C... retourne à l'hôtel et veut procéder à la visite de tous les voyageurs et voyageuses qui se trouvaient dans l'hôtel. M. D... lui observa que toutes les femmes se trouvaient dans un état de désordre de toilette, et ne pouvaient décemment pas se présenter devant lui. C'est égal, c'est égal, s'écrie M. C..., j'ai une haute mission et il faut que je l'accomplisse. Au même instant la femme aux yeux louches traverse la salle où se trouvaient ces messieurs; à cette vue, M. C... s'écrie : *c'est z'elle*, gendarmes arrêtez! Que voulez-vous dire par *c'est z'elle*, lui répond ironiquement M. D...? Lui mettant la main dessus, M. C... s'écrie encore : *c'est z'elle*, je la tiens, gendarmes, empoignez! — Mais oui, *c'est z'elle*, dit M. D..., c'est une servante que j'ai à mon service depuis deux ans. Cette réponse surprit beaucoup M. C... qui se retira avec sa brigade de sûreté, tout confus d'avoir trouvé une servante dans la personne de *c'est z'elle*. (Aviso.)

Le prince héréditaire de Prusse est en route pour faire une tournée dans les provinces rhénanes.

Dans le Wurtemberg il est question du mariage de la fille aînée du roi, la princesse Marie, âgée de 17 ans, avec son cousin le prince Frédéric, fils du prince Paul. Le roi n'a qu'un fils, âgé maintenant de 10 ans.

Le duc et la duchesse de Cumberland et le prince Georges leur fils sont arrivés à Lille le 4 octobre. LL. AA. RR. sont accompagnées de M. le marquis de Douro, fils du duc de Wellington, et de M. le lieutenant-général Slade. Le 5, M. le duc de Cumberland, accompagné du marquis de Douro, s'est rendu chez M. le préfet, qui l'avait fait complimenter la veille, et a visité avec lui plusieurs établissements publics. LL. AA. RR. ont quitté Lille le même jour, se dirigeant sur Tournai et Mons.

Un préfet en congé à Paris pressait depuis quelques jours, dans les bureaux du plus jeune de nos ministres, l'expédition d'une affaire qui intéresse son département. Fatigué des lenteurs administratives, il s'est adressé hier au ministre lui-même : Votre affaire, votre affaire, lui a-t-il été répondu, nous avons bien autre chose à penser. Revenez dans huit jours, pas avant huit jours; impossible qu'on s'en occupe d'ici-là; dans huit jours nous verrons. Qui vivra verra.

Nous nous trompions en disant qu'aucune manifestation n'avait signalé à Rennes le jour de la majorité d'Henri V.... Le vert et le blanc, de rigueur dans les toilettes depuis la révolution de juillet, et abandonné peu à peu depuis la mésaventure de la duchesse de Berry, avaient repris faveur ces jours-ci parmi nos dames légitimistes. Dans nos environs nos jeunes châtelaines ont mis du vert, et se sont promenées d'un air triomphant; les vieilles ont mis du vert et ont été à la messe.... Depuis deux ou trois jours on tire le soir des pétards et des coups de fusil dans les ruelles les plus désertes de nos faubourgs.... Voilà à quoi s'est réduite la manifestation tant prédite.... Ceci cadre assez bien avec les *douze fidèles* crient Noël, de M. de Chateaubriand, dont l'autre jour nous entretenait gravement la Gazette de Bretagne. En vérité, ces gens-là croient toujours être au 15^e siècle, traitant le peuple à l'avenant.

Le 29 septembre, à deux heures du matin, deux hommes entrèrent chez le fermier Rubin, de la commune d'Argentré, soupçonné de patriotisme. Ces individus, qui étaient en blouse, et qui, pour ne pas être reconnus, s'étaient barbouillés

la figure avec du noir, s'emparèrent de ce malheureux et l'assassinèrent à coups de bâton dans les bras de sa mère, qui a été blessée elle-même, ainsi qu'une jeune enfant et une domestique. L'un des bandits portait des pistolets et un long poignard ou couteau. Un habitant d'Argentré est arrêté comme complice.

Le même jour, Romagné, charpentier en la commune d'Etelles, reçut une pareille visite : les coups qui lui ont été portés ne sont pas de nature à faire craindre pour ses jours; il est enrivé cependant à l'hospice de Vitré. Ces deux individus que Romagné a cru reconnaître pour des réfractaires l'ont aussi désarmé, et ont emporté avec eux son fusil de chasse, sa poudre et son plomb. Il paraît que de là ils sont allés chez le malheureux Rubin, qui a cessé de vivre. Romagné avait ouvert sa porte aux misérables qui l'ont assommé de coups, croyant avoir à remettre dans leur route des voyageurs égarés. Il est horriblement mutilé.

Le 29 n'a pas seulement été signalé par l'assassinat de deux malheureux paysans, on a, dans les campagnes des environs de Vitré, bu à la majorité. A Visseiche, les libations ont été assez nombreuses, et leur conséquence naturelle a été des vociférations de quelques-uns des buveurs. Un laboureur de Drouges, entr'autres, a crié à tue-tête : *A bas le monstre Philippe! Vive Charles X, le meilleur des rois! A bas les patauds!* et autres gentilleses.

Une sorte de banquet henrichien a eu lieu à un autre village éloigné de Vitré d'une lieue : il y avait environ trente convives, porteurs de bouquets blancs et verts. Rentrés en ville, ils se sont proménés, mais sans oser proférer aucun cri. (Auxiliaire Breton.)

Trois députés de la Vendée, c'est-à-dire trois députés patriotes, sont arrivés ensemble à Napoléon-Vendée le 24 septembre dernier : ce sont MM. Isambert, Luneau et Chaigneau.

Aussitôt que leur présence a été connue des habitants, on s'est empressé de leur faire fête. La musique de la garde nationale leur a donné une brillante sérénade, et le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, le commandant de la garde nationale, ainsi qu'un grand nombre de citoyens se sont empressés de leur rendre immédiatement visite.

Le lendemain 25, un banquet improvisé en quelques heures a été offert à ces dignes mandataires du peuple : il était présidé par M. Merland, maire de la ville.

Le premier toast a été porté par M. Merland, président : *A la souveraineté nationale, et aux institutions conquises par les immortelles journées de juillet!*

M. Isambert, répondant à ce toast, a exprimé, dans une énergique allocution, que le principe de la souveraineté nationale était effectivement la base de notre existence politique; que le roi des Français n'était point le roi du sol, mais seulement le premier mandataire de la nation, que les autres pouvoirs sortaient de la même source, que toutes les institutions en découlaient également et devaient y répondre et que ce principe, bien compris et bien appliqué, finirait par assurer le bonheur de notre patrie.

Le second toast a été porté par M. Luneau : *A l'union des patriotes de l'Ouest!* et il a démontré que c'était cette union qui avait toujours déconcerté les ennemis de la patrie dans nos contrées et qui saurait les réduire à l'impuissance.

Le troisième toast a été porté par M. Moreau, adjoint du maire : *A la révolution de 1830 faite par le peuple!*

Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici les développements dont M. Moreau a fait suivre ce toast.

M. Moreau réclame d'abord contre le mode actuel et si vicieux des élections :

« Il est des droits dont le peuple est digne de jouir dès à présent, et dont la révolution de 1830, par une conséquence nécessaire, devait le mettre de suite en possession. C'est notamment celui de concourir, dans un cercle plus étendu, à l'élection des députés de la France. Le nombre des électeurs, le choix de l'éligibilité, ont été singulièrement restreints par le système électoral actuel, et la victoire des trois jours promettait certainement une tout autre conquête. Qu'en est-il résulté? un contre sens politique qui est l'un des principaux obstacles qui s'opposent à l'accomplissement des conséquences de juillet. La révolution de 1830, la nation dont elle est l'ouvrage, ne se trouve pas réellement représentée, elle est réduite, dans l'assemblée nationale au rôle d'opposition, tandis que c'est celui de majorité qui lui appartient, puisque c'est elle qui a vaincu. Faites donc, Messieurs, tous vos efforts, pour que la France obtienne une loi électorale conforme aux principes et aux intérêts de cette révolution populaire. »

Plus loin, M. Moreau appelle l'attention des députés sur un intérêt non moins grave.

« Jusqu'à ce jour, dit-il, le gouvernement n'a pas su comprendre la véritable situation de la Vendée. Il n'existe dans notre contrée que des patriotes et des légitimistes : ici surtout point de système de juste-milieu à suivre. Le gouvernement doit se prononcer formellement pour les uns ou pour les autres; et il faut qu'il sache qu'il ne parviendra jamais à ramener les légitimistes, pour lesquels il a eu trop d'égards et d'indulgence, dans le sein de la grande famille nationale. Non, les hommes du drapeau blanc et de l'étranger ne se rallieront jamais franchement au drapeau tricolore, à ce drapeau glorieux que la France a reconquis en juillet. »

M. Joslain, commandant de la garde nationale, a porté un toast : *A l'union de la garde nationale et de l'armée!*... Leur sympathie n'est pas douteuse, a-t-il dit, les gardes nationaux et les militaires sont enfants de la même patrie, à laquelle leur accord fraternel garantit force, liberté et indépendance.

Enfin, une santé chère à tous les amis de la révolution, à tous les cœurs vraiment français, et qui ne pouvait être omise dans cette réunion, a été également portée, c'est celle du vénérable patriarche de la liberté, du général Lafayette!

MM. Isambert et Chaigneau sont partis pour Luçon, et M. Luneau est retourné à son domicile. Tous trois se sont formellement engagés à suivre la demande qui a pour but de faire résister, par le gouvernement, à Bourbon-Vendée, le nom de Napoléon, que lui a déjà rendu le peuple. »

La Gazette Médicale de ce matin donne les nouvelles suivantes sur l'état sanitaire de Paris :

Les craintes qu'avaient fait concevoir la réapparition du choléra - morbus commencent à se dissiper. On compte à peine aujourd'hui un tiers du nombre des cas qui s'étaient déclarés pendant les derniers jours de septembre. Le 30, on avait reçu 24 cholériques dans les hôpitaux, et hier 3 octobre, il n'en est entré que 8 ou 9. Il n'y a donc que peu d'apparence d'un retour de l'épidémie. On ne doit voir, dans la réapparition de ces cas isolés de la maladie, que l'influence

passagère de la saison sur le développement d'une maladie qui paraît avoir pris domicile parmi nous, influence qui se traduit d'ordinaire en affections dysentériques.

Or, les rapports physiologiques qu'il y a entre ces affections et le choléra expliqueraient jusqu'à un certain point comment des causes qui engendrent une constitution diarrhéique peuvent donner lieu à quelques cas de choléra. Au reste, la liaison de ces deux sortes d'affections s'était déjà manifestée l'année dernière dans la transformation dysentérique que l'épidémie a paru affecter vers la même époque.

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur les caractères du choléra actuel comparés à ceux de l'épidémie passée. Nous nous bornons aujourd'hui à faire connaître les relevés des malades admis et traités dans les hôpitaux.

Depuis le 7 septembre on comptait, jusqu'au 2 de ce mois, 110 hommes et 81 femmes; total 191.

Il y avait eu pendant la même période 17 guérisons, dont 14 hommes et 3 femmes, et 75 décès, dont 39 hommes et 35 femmes.

Il restait en traitement, le 2 au soir, 57 hommes et 42 femmes; en tout 99 malades.

Dans la journée du mercredi 2, on avait reçu 12 malades et compté 10 décès et 3 guérisons. Hier jeudi, il n'y en a eu que 8 à 9 répartis dans les hôpitaux suivants: Saint-Antoine, 1; Maison de santé, 1; Pitié, 2; St-Louis, 1; Hôtel-Dieu, 3. Une partie de ces malades avaient été pris de la maladie dans les salles de l'hôpital.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 5 octobre. — Consolidés en compte, 88 3/8 1/2, cote de 4 heures.

— On a reçu ce matin des dépêches de Lisbonne par le navire le *Sauvage*, mais elle sont d'une date ancienne du 17 septembre.

En conséquence, elles ne contiennent aucune nouvelle, si ce n'est les détails de l'affaire du 14.

On attend avec le plus vif intérêt le premier arrivage qui doit avoir lieu; ce sera un des navires à vapeur qui ont accompagné la jeune reine de Portsmouth à Lisbonne. On l'attend pour lundi prochain.

— Le bruit court aujourd'hui que les agents de don Pedro ont engagé 2,000 hommes en Angleterre pour aller servir en Portugal, et un égal nombre en Belgique.

— On croit que don Pedro a l'intention de se retirer aussitôt que la lutte sera terminée. (Courier.)

Voici l'extrait d'une lettre de Lisbonne du 17 septembre reçue par le *Sauvage*:

Je dois vous donner quelques renseignements sur l'état où j'ai trouvé Lisbonne en y arrivant. Je suis allé visiter les lignes, et j'ai été surpris de les trouver si bien fortifiées. Douze ou quatorze forts ou batteries ont été construits dans la ligne marquée autrefois par le duc de Wellington; quelques-uns sont achevés, et portent de 8 à 12 pièces de divers calibres.

Les forces de don Pedro consistent en 12,000 hommes environ de troupes régulières et en 16 ou 18,000 volontaires. Les habitants

de tous les environs se sont réfugiés dans la ville, de sorte qu'elle se trouve encombrée de monde.

Le prix des vivres n'a cependant pas augmenté, vu la grande quantité qu'il y en avait.

Lorsque toutes les fortifications seront terminées, ce qui aura lieu dans huit ou dix jours, l'armée de don Miguel ne sera jamais assez forte pour les forcer.

Il ne s'est rien passé de nouveau depuis l'affaire qui a eu lieu dans la matinée du 13, où l'on s'aperçut qu'un corps de miguélistes avait pris position dans un champ d'oliviers près du fort Saint-Jean qui se trouve au bord de la rivière, au-dessus de la ville. C'est de ce côté que l'affaire a été engagée. Don Pedro s'est porté aussitôt sur le terrain et a donné ordre aux volontaires de s'avancer contre l'ennemi; ils le chargèrent à la baïonnette et le délogèrent du poste qu'il occupait. Ils étaient assistés par une frégate qui faisait feu sur l'endroit où les Miguélistes avaient pris position.

Le lendemain, environ 100 déserteurs nous arrivèrent de l'armée de don Miguel, et depuis lors il en arrive de quinze à vingt par jour; ils annoncent que les forces de don Miguel se montent à environ 20,000 hommes, mais qu'ils sont mal vêtus, encore plus mal nourris, et qu'ils sont sans souliers. Les troupes de ligne sont surtout fort découragées, mais il leur est moins facile de désertir parce qu'elles sont plus particulièrement surveillées, et que les volontaires et les soldats étrangers sont placés aux avant-postes.

Je ne sais pas pourquoi les journaux de Londres sont si impatients de voir don Pedro abandonner le gouvernement de ce pays. Quand les cortès seront assemblées, je suppose que ce seront eux qui nommeront la régence; mais dans ce moment chacun est d'opinion que la cause serait perdue si don Pedro la quittait. Il est infatigable dans ses efforts, et, par ses manières affables, il s'est attaché tous les cœurs. Il ne se borne pas aux affaires du département de la guerre, mais il cherche à redresser les abus qui sont si nombreux dans tous les services publics. Dans peu de temps tout marchera sur un excellent pied.

Don Miguel n'a pas d'artillerie, si ce n'est quelques pièces de campagne, mais en revanche il a 2,000 hommes, quelques-uns même disent 3,000 hommes de cavalerie. (Idem.)

— Le *Globe*, après avoir annoncé la mort du roi d'Espagne, s'exprime ainsi:

Il est inutile de faire observer que la mort du roi d'Espagne, dans les conjonctures présentes, est un événement des plus importants; car si les carlistes et les absolutistes organisaient la guerre civile, il pourrait s'ensuivre des conséquences extraordinaires, et entre autres une diversion en faveur de don Miguel.

Il est maintenant question de savoir si la retraite subite de Bourmont en Espagne ne se lie pas à cet événement auquel chacun s'attendait d'un moment à l'autre. Dans le cas où cet officier prendrait parti, dans une lutte civile en Espagne, contre le gouvernement reconnu par la France, cela fournirait à cette puissance un bien plus grand sujet de mécontentement que les dernières affaires de Portugal; car l'établissement en Espagne d'un gouvernement formellement assisté et encouragé par les ennemis invétérés de la maison d'Orléans, ne pourrait pas être regardé avec indifférence par le royal chef de cette famille, ni par la nation française, à l'exception des partisans de la famille déchue.

Toutes les nouvelles de Madrid vont avoir maintenant un haut degré d'intérêt; car si l'on a l'intention de s'opposer à la régence de la reine, la politique exige qu'on se prononce tout d'abord à ce

sujet. Au reste, on ne peut rien préjuger de l'état de tranquillité que l'on dit régner à Madrid, car la dépêche est partie aussitôt après l'événement, et l'on ne pouvait pas savoir encore quelle serait la conduite du peuple. (Idem.)

On saura bientôt à quoi s'en tenir sur la valeur intrinsèque de M. Zea Bermudez.

— L'*Intrepide*, capitaine Stewart, vient d'arriver de Demerari à Liverpool, apportant des nouvelles jusqu'au 22 août. A cette époque la colonie était parfaitement tranquille et la disposition générale des planteurs et des autres habitants, était d'adhérer au gouvernement relativement à l'abolition de l'esclavage. On espère que les ministres permettront aux législatures coloniales de fournir des détails utiles sur la manière de baser les opérations et de maintenir la paix dans les colonies. (Globe.)

AUTRICHE. — Vienne, 28 septembre. — M. de Montbel est revenu de sa mission; il a rencontré madame la duchesse de Berry à Bologne et a eu une conférence avec elle.

Il paraît maintenant décidé que la duchesse se rendra à Prague où elle passera quelque temps dans le sein de sa famille.

— Nous avons en ce moment dans nos murs deux poètes illustres, savoir, M. de Lamartine, venant de l'Orient, et M. de Rappach; ils ne feront ici qu'un court séjour.

— Nous avons reçu de bonnes nouvelles de la Grèce. La régence travaille sans relâche à l'organisation intérieure du pays. Elle veut relever sa prospérité; elle paraît aussi beaucoup s'occuper des affaires ecclésiastiques, et paraît vouloir se soustraire à l'influence que le patriarche de Constantinople a exercé jusqu'à présent. (Gaz. d'Augsbourg.)

PRUSSE. — Berlin, 29 septembre. — Le prince Félix de Schwarzenberg se rend à La Haye pour déclarer au roi de Hollande qu'il ne doit pas compter sur l'appui des trois puissances, attendu que leur désir est de voir se terminer promptement l'affaire belge, et que la résolution a été prise à Manchen-Gauz de suivre dans cette affaire le système de l'Angleterre et de la France.

Demain M. d'Armin se rend en qualité d'ambassadeur prussien à Bruxelles. (Gaz. de Leipzig.)

LEÇON GRATUITE.

Le soussigné M. le comte de G. Lazoski, professeur de Chimie, et membre de l'académie royale des Sciences:

Invite toutes les personnes qui lui ont fait l'honneur d'acheter son ouvrage de Chimie, contenant 140 recettes pour les liquides en général, de vouloir bien assister à une leçon qu'il donnera publiquement et gratuitement lundi prochain, 11 octobre 1833, de 11 heures à midi.

Dans l'espace de 40 minutes, il fabriquera 40 livres de liqueurs de différentes qualités; toutes les personnes qui seront présentes pourront goûter et apprécier lesdites liqueurs superflues, dont le prix est de 24 sols la bouteille.

M. le professeur, se réserve les deux premiers rangs de chaises du salon, pour les dames qui voudront bien l'honorer de leur présence. La salle où la séance aura lieu, sera indiquée dans le billet d'entrée que l'on peut se procurer samedi et dimanche prochain, jusqu'à midi, chez l'auteur, place des Célestins, n° 11, au 3^{me} étage, au-dessus du café des Mille Colonnes. Le prix de cet ouvrage est de 3 francs. Le comte de G. Lazoski. (2382)

ANNONCES DIVERSES.

(2203 7) VENTE PAR ACTIONS

Du grand palais seigneurial (n° 157), avec magnifiques jardins et la plus complète garniture, à Bade, baigns renommés près de Vienne, avec un rachat garanti, de 200,000 fl.

De l'hôtel n° 13, à Ried en Autriche, avec une fabrique de papier maché, 25,000

D'un service de table complet et tout moderne en argent, 12,500

D'un service de café et thé en argent, 7,500

D'une toilette de dames en argent, 5,000

Et de 19,125 lots en argent comptant ensemble de 430,000 fl.

Le tirage se fera irrévocablement, et sans être ajourné, le 26 octobre 1833.

On peut se procurer des actions avec le prospectus détaillé, à 20 f. par pièce, et sur cinq prises à la fois, la sixième sera donnée gratuitement contre des remises sur Paris ou toute autre ville de commerce, ou des billets payables après la réception des actions, au chef-bureau de J. N. FRIER, à Francfort-sur-Mein.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une maison située à la Guillotière, rue de Provence, n° 9.

Cette maison se compose de deux corps de bâtiments séparés par une vaste cour.

La vente aura lieu le mardi vingt-neuf octobre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n. 2, à qui l'on peut s'adresser pour traiter de gré à gré. (2306 5)

(2367 2) A vendre à l'amiable.

Une belle propriété entre Autun, Chalon-sur-Saône et Beaune, près le canal du Centre et la route de Paris à Lyon, dans une position agréable, consistant en une belle maison de maître, réparée et décorée tout à neuf; logemens de fermiers et de vigneron, cours jardins, pressoirs, foudres et cuves; caves pouvant contenir ensemble près de mille pièces de vin, vinées, écuries et granges, d'une superficie d'un hectare 50 ares; 50 hectares ou 146 journaux de terres; 20 hectares ou 460 ouvrées de vignes; 21 hectares ou 61 soirées de prés, et 26 hectares ou 50 arpens de bois taillis. Il dépend de cette propriété un moulin à eau placé avantageusement, et bien achalandé.

La maison de maître pourra être vendue meublée ou non meublée, au choix de l'acquéreur.

S'adresser, à Paris, à M. Maurice - Richard;

A Autun, à M. Chauveau-Picard; Et à Couches, à M^e Moulinet, notaire, dépositaire des plans de la propriété.

A vendre de suite pour cause de décès. — Un fonds d'herboriste disposé pour pharmacie. Ce fonds existe depuis 40 ans. S'y adresser, rue St-Georges, n° 19. (2331 4)

(2374 2) A vendre de suite pour cause de départ. — Fonds de café du caveau et de dix cabinets particuliers. S'y adresser, quai Humbert.

(2310 4) A vendre. — Un fonds de café. S'adresser chez M. Lacroix, liquoriste, rue St-Dominique.

(2354 4) A vendre. — Un superbe coffre-fort tout en fer, d'une très-grande dimension, à deux ouvertures, d'un travail rare et d'un mécanisme extrêmement ingénieux. S'adresser chez MM. Lecourt, Phélip et C^e, marchands de fer, rue St-Hélène, n° 4.

AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n. 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2324 6)

COURS DE LOGIQUE

ET DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE, Suivant la nouvelle Méthode simplifiée de M. ALFRED BITRY, rue Pisay, n° 2, à Lyon.

Ces cours comprennent généralement tout ce qui a rapport à la tenue des livres en partie double.

Le professeur tient les livres en ambulance et donne des leçons en ville.

NOTA. Les élèves ne paient rien d'avance. (2351 3)

COURS DE TENUE DES LIVRES

ET DE LANGUES VIVANTES.

M. NORDHEIM, ouvrira fin courant de nouveaux cours de tenue des livres et d'arithmétique commerciale.

Les cours auront lieu le matin et le soir, La durée est fixée à quatre mois, et le prix à 80 f.

Des cours des langues allemande et anglaise seront également r'ouverts à la même époque.

Le professeur se chargera de l'éducation

de quelques jeunes gens destinés au commerce.

S'adresser rue Neuve, n° 12, au 1^{er} le 4^e matin jusqu'à 10 heures. (2348 3)

Précieuses DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'Ecole Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n° 48, à Lyon.

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doive être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 4)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Palais-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales, répercutes, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc, etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (2350 3)

Spectacles du 10 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Valérie, comédie.—La Muette, opéra.

CÉLESTINS.

Les Deux Divorces, vaud.—Mad. d'Egmont vaud.—M. Bonaventure, vaud.

BOURSE DE PARIS du 7 octobre.

Cinq p. 0/0, 101f 90 101f 70 101f 30 101f 25

—fin cour., 102f 102f 101f 25 101f 30

Emp. 1831, 90f 25

Quat. p. 0/0, 74f 90 74f 65 74f 20 74f 25

Trois p. 0/0, 74f 90 74f 90 74f 10 74f 20

—fin cour., 90f 89f 90 89f 75

Ren.deNap., 90f 25 90f 25 89f 50 89f 50

—fin cour., 79f 78f

Emp.d'Esp., 56f 3/4

Rent. perp., 18f

Cortès, 89f

Emp.rom., 92f 1/4

Emp.belge, 260f

Em.d'Haiti, 1730f

Act.de la b. 1730f

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.